



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 07 août 2024

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 07 août 2024, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

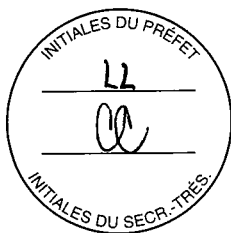
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2024
5. Ministère des Affaires municipales – Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
 - 5.1 Convention d'aide financière – Autorisation de signature
 - 5.2 Nomination au poste d'aménagiste
6. Convention – Services animaliers – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec - Addenda
7. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec - Addenda
8. Table de concertation sur l'application du Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans – Représentants des citoyens - Nominations
9. Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec – Octroi d'un contrat de gré à gré
10. Fonds locaux de solidarité FTQ – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement – Acceptation
11. Technicienne en prévention incendie – à même surplus cumulés Fonds Région et Ruralité (FRR)
12. Plan climat – Conseillère en environnement et transition climatique - Embauche
13. Adjointe administrative – Permanence
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

Résolution 2024-08-93

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- L'ajout du point 15.1 *Radiocommunications Services Sécurité Incendie – Projet d'étude entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans* ;

Le point 15. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2024

Résolution 2024-08-94

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2024, tel que déposé.

4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2024

6. Services d'experts conseils pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans - Appel d'offres sur invitation (p. 3)
La rencontre de démarrage a eu lieu le 16 juillet et les travaux sont débutés.

5. Ministère des Affaires municipales – Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

5.1 Convention d'aide financière – Autorisation de signature Résolution 2024-08-95

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (Politique) le 6 juin 2022 ;

Attendu que le plan de mise en œuvre 2023-2027 (PMO) de la Politique a été rendu public le 26 juin 2023 ;

Attendu qu'en vertu de la mesure 1.2 du PMO de la Politique, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu ;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles OGAT le 22 mai 2024 ;

Attendu qu'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales peut demander à une municipalité régionale de comté de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci ;

Attendu qu'en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4278 — M-103

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** de :

- Déposer une demande d'aide financière de 207 918 \$ dans le cadre de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire afin de pouvoir procéder à l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire à l'intérieur de son Schéma d'aménagement et de développement révisé ;
- Désigner la préfète de la MRC, Mme Lina Labbé, pour signer la Convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales dans le cadre de ladite mesure.

5.2 Nomination au poste d'aménagiste

Résolution 2024-08-96

Considérant l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre de l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ;

Considérant la signature de la Convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la préfète de la MRC pour réaliser l'ensemble desdits travaux ;

Considérant que M. Pascal Ouellet est à l'emploi de la MRC depuis août 2020 à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement et d'aménagiste à 75% de sa tâche depuis janvier 2024 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** de nommer M. Pascal Ouellet à titre d'aménagiste pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, à compter du 25 juillet 2024 et ce pour les trois (3) prochaines années.

6. Convention – Services animaliers – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec - Addenda

Résolution 2024-08-97

Attendu que la convention concernant « les services animaliers » signée le 8 juillet 2020 entre la Société protectrice des animaux (SPA) et la MRC prendra fin le 31 août 2024 ;

Attendu que cette convention a été conclue par la MRC conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre elle et les municipalités de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
et le village de Sainte-Pétronille ;

Attendu que les parties sont désireuses de reconduire la convention et de poursuivre les négociations ;

Attendu que les parties sont aussi désireuses de préciser certains éléments de la convention ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** de :

- Reconduire la convention jusqu'au 30 septembre 2024 ;
- Poursuivre les négociations des services animaliers sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- Désigner Mmes Lina Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer l'addenda à la Convention concernant « les services animaliers » offerts par la Société protectrice des animaux de Québec.

7. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec - Addenda

Résolution 2024-08-98

Attendu que la Convention pour le recensement et la gestion de la vente des licences signée le 8 juillet 2020 entre la Société protectrice des animaux (SPA) et la MRC prendra fin le 31 août 2024 ;

Attendu que cette convention a été conclue par la MRC conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre elle et les municipalités de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille ;

Attendu que les parties sont désireuses de reconduire la convention et de poursuivre les négociations ;

Attendu que les parties sont aussi désireuses de préciser certains éléments de la convention ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** de :

- Reconduire la convention jusqu'au 30 septembre 2024 ;
- Poursuivre les négociations des services animaliers sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- Désigner Mmes Lina Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, pour signer l'addenda à la Convention pour le recensement et la gestion de la vente des licences par la Société protectrice des animaux de Québec.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

8. Table de concertation sur l'application du Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans – Représentants des citoyens - Nominations

Résolution 2024-08-99

Considérant que le 11 mars 1970, le gouvernement du Québec désignait l'Île d'Orléans à titre d'arrondissement historique, désigné depuis sous le vocable de site patrimonial ;

Considérant qu'en décembre 2017, le ministère de la Culture et des Communications du Québec déposait le Plan de conservation (Plan) du site patrimonial de l'Île d'Orléans ;

Considérant que la mise en application des 239 orientations contenues à l'intérieur du Plan s'est avérée complexe et a suscité beaucoup d'insatisfaction chez les citoyens de l'Île d'Orléans ;

Considérant l'annonce par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, en août 2019, de la mise en place de mesures d'assouplissement dans l'application du Plan ainsi que l'annonce de la création d'une Table de concertation (Table) ;

Considérant que ladite Table a débuté ses travaux au printemps 2020 et que ses membres ont été nommés pour des périodes de deux ans ;

Considérant qu'après quatre ans de travaux de la Table, il y a lieu de nommer de nouveaux membres ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Denis Lavallée pour siéger à la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

9. Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec – Octroi d'un contrat de gré à gré

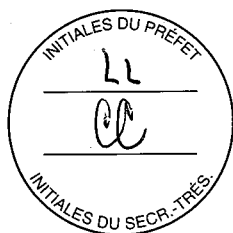
Résolution 2024-08-100

Considérant l'opportunité de recevoir un financement de 9 391,19 \$ pour la tenue d'activités à l'île d'Orléans dans le cadre des Journées de la culture 2024 via les Rencontres Hydro-Québec ;

Considérant la proposition de programmation autour des arts traditionnels par le Centre de valorisation du patrimoine vivant, laquelle se déploierait sur l'ensemble du territoire, moyennant des honoraires de 7 393 \$ (plus les taxes applicables) ;

Considérant la proposition de Helvetos Développement humain pour l'exposition et la démonstration d'outils anciens, moyennant des honoraires de 675 \$ (plus les taxes applicables), laquelle sera sous la responsabilité de la Fondation François-Lamy ;

Considérant que l'Espace patrimonial Félix-Leclerc, le Manoir Mauvide-Genest, la Maison de nos Aïeux et la Maison Drouin figurent notamment parmi les lieux d'accueil des programmations proposées ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'il y aurait lieu de signer l'entente avec Culture pour tous pour le financement de ces activités ainsi qu'une entente avec le Centre de valorisation du patrimoine vivant pour le déploiement de celles-ci :

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer :

- L'entente « Les rencontres Hydro-Québec » avec Culture pour tous pour le financement de la programmation des Journées de la Culture 2024, lequel s'élève à 9 391,19 \$;
- L'entente avec le Centre de valorisation du patrimoine vivant et d'accepter la proposition de programmation autour des arts traditionnels, laquelle se déploierait sur l'ensemble du territoire, moyennant des honoraires de 7 393 \$ (plus les taxes applicables).

10. Fonds locaux de solidarité FTQ – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement – Acceptation

Résolution 2024-08-101

Attendu le dépôt de la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de L'Île-d'Orléans le 17 juillet 2024 ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre ;
- D'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

11. Technicienne en prévention incendie – à même surplus cumulés Fonds Région et Ruralité (FRR)

Résolution 2024-08-102

Considérant les obligations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC, notamment celles relatives à l'inspection des risques élevés et très élevés ;

Considérant la résolution 2020-03-40, laquelle octroyait un contrat à Vicky Bélanger pour un mandat en prévention incendie pour une quinzaine d'heures par semaine à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires ;

Considérant qu'il y aurait lieu de réviser ladite résolution ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de rémunérer l'ensemble des heures travaillées et les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

avantages sociaux afférents de la technicienne en prévention incendie à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité, le tout rétroactivement au 1^{er} avril 2024.

12. Plan climat - Conseillère en environnement et transition climatique - Embauche

Résolution 2024-08-103

Considérant la résolution 2024-03-23 par laquelle la MRC s'engage à réaliser un plan climat pour l'île d'Orléans découlant du Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une conseillère en environnement et transition climatique pour l'élaboration dudit Plan et d'un Plan d'action ;

Considérant que le comité de sélection composé de Mme Chantale Cormier et M. Simon Lemieux, respectivement directrice générale et responsable du service d'aménagement à la MRC, a reçu 30 candidatures, en a rencontré quatre (4) en entrevue et recommande la candidature de Mme Maude Marcouiller ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Procéder à l'embauche de Mme Maude Marcouiller à titre de conseillère en environnement et transition climatique pour un contrat de trois ans, avec possibilité de prolongation, selon les conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.
- Désigner la préfète, Mme Lina Labbé, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer le contrat avec Mme Maude Marcouiller.

13. Adjointe administrative - Permanence

Résolution 2024-08-104

Considérant que la période de probation de neuf (9) mois est complétée pour l'adjointe administrative, laquelle accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à Mme Suzanne Masson, à titre d'adjointe administrative, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

14. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

15. Varia



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

15.1 Radiocommunications Services Sécurité Incendie – Projet d'étude entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans

Résolution 2024-08-105

Considérant qu'il y aurait lieu de mettre à niveau le système actuel de radiocommunication des services de sécurité incendie de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans et d'améliorer la couverture radio ;

Considérant qu'un projet d'étude diagnostique régional par MRC et pour chacun des services de sécurité incendie de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans pourrait être réalisé en 2025 ;

Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré souhaite transmettre un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les besoins en équipements de radiocommunication pour les services de sécurité incendie des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de signifier à la MRC de la Côte-de-Beaupré :

- L'intérêt de participer et de confier la préparation d'un appel d'offres sur invitation commune pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les besoins en équipements de radiocommunication pour les services de sécurité incendie pour les MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;
- L'intention de partager les frais de l'étude selon une répartition qu'il reste à établir.

16. Période de questions

Elle débute à 20h13 et se termine à 20h14.

17. Levée de la réunion

Résolution 2024-08-106

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h15.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 18 septembre 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète